

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 30/03/2015

Date de la convocation:

24/03/2015

Date d'affichage:

25/03/2015

L' an 2015 et le 30 Mars à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude

Excusé(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, OTT Alexis, SCHERTZ Christophe

Secrétaire de séance :

M. ISEL Roger.

Réf : 074.2015

Vote : A la majorité

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

074.2015 : Handicap - Accessibilité : Engagement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn dans l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de ses établissements recevant du public.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Considérant le patrimoine de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Envoyé en préfecture le 02/04/2015

Reçu en préfecture le 02/04/2015

Affiché le

SLO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **D'approuver l'engagement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), et d'un calendrier budgétaire pluriannuel des travaux de mise en accessibilité des locaux recevant du public de la communauté de communes,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 01/04/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

